

Commune de Aingeray

Commune de Saizerais

PLAN LOCAL D'URBANISME ZONAGE - 5000eme PLANCHE N°1

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015 approuvant le projet.

1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE P.L.U.

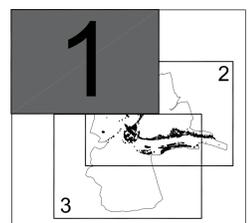
- A. LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS**
 Limite de zone
UB Désignation de zone
UAa Désignation de secteur de zone

- B. LES EMPLACEMENTS RESERVES**
 Emplacements réservés

2. RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Éléments du paysage identifiés à préserver (7° du L. 123.15)
- Clôture et mur à conserver
- Cheminement piéton à conserver
- Secteur de nuisance acoustique
- Recul par rapport à la forêt
- Nouvelles constructions
- Zones de risques (Inondation, mouvements de terrain, chutes de blocs, miniers, cavités), en référence aux PPR et cartes d'aléas
- La zone 1AUc correspond à un périmètre d'étude assorti d'un relative inconstructibilité de 5 ans défini par l'article L123-2 du code de l'urbanisme.

AVERTISSEMENT
 Les différents risques ne figurent pas sur ce plan de zonage. Il conviendra de consulter les chapeaux de zones du règlement et les annexes pour en prendre connaissance.



Pompey, le 15 décembre 2015
 Le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey,
 Laurent TROGLIC

Commune de LIVERDUN



ECHELLE : 1/5000
 Sources : IGN, BRGM, DDT54, GEODERS